



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

peines

Question écrite n° 100191

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur le nombre total de condamnations pénales prononcées pour des faits de terrorisme en 2015.

Texte de la réponse

Le nombre de condamnations dont au moins une infraction relève de faits de terrorisme, prononcées par l'ensemble des juridictions et inscrites au casier judiciaire national, est de 66 pour 2011, 77 pour 2012, 98 pour 2013, 72 pour 2014 et 393 pour 2015, ce dernier chiffre étant encore provisoire. La forte augmentation en 2015 provient exclusivement de la progression du nombre de condamnations pour apologie du terrorisme et provocation à des actes de terrorisme, (LIVRE IV titre 2 du code pénal). Le nombre de condamnations dont une infraction relève de ce contentieux, prononcées par l'ensemble des juridictions, est passé de 5 en 2014 à 314 en 2015 (donnée provisoire).

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100191

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 17 janvier 2017

Question publiée au JO le : [25 octobre 2016](#), page 8820

Réponse publiée au JO le : [24 janvier 2017](#), page 630